

# DÉBAT PUBLIC

## PLAN NATIONAL DE GESTION DES MATIÈRES ET DÉCHETS RADIOACTIFS

DU 17 AVRIL AU 25 SEPTEMBRE 2019

5<sup>e</sup> édition  
2019 - 2021



### CCI MEUSE HAUTE MARNE

Née de la fusion de deux Chambres de Commerce et d'Industrie, la CCI Meuse Haute Marne participe, en tant qu'établissement public de l'Etat, au développement économique de ces deux départements. Elle accompagne en particulier les entreprises (environ 11 200 immatriculées au Registre du Commerce et des Sociétés) et contribue à l'attractivité et à l'aménagement de son territoire.

#### Contact

55 rue du Président Carnot - CS 52012  
52115 Saint-Dizier Cedex

[www.meusehautemarne.cci.fr/](http://www.meusehautemarne.cci.fr/)

## CAHIER D'ACTEUR N°51

### Position de la CCI MEUSE HAUTE MARNE sur le PNGMDR

#### PRESENTATION GENERALE DU PROPOS

##### Les raisons de cette prise de position

La fusion, le 1er janvier 2019 et en cours de mandat, des deux Chambres de Commerce et d'Industrie de Meuse et de Haute-Marne a été un signal fort à l'attention de nos partenaires économiques. Elle est l'expression d'une volonté affirmée : fédérer les énergies et rendre notre territoire plus attractif. La CCI a travaillé avec le GERPA à l'élaboration d'un dossier de prospective permettant d'affiner nos priorités pour cette nouvelle mandature. La première d'entre elles est liée à l'implantation du projet CIGEO (Centre industriel de stockage géologique). Au-delà des controverses, nous affirmons l'ambition d'en faire un levier de développement pour nos territoires. La CCI Meuse Haute-Marne soutient le développement économique lié à l'activité de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) ainsi que tous les projets qui essaient autour du laboratoire de Bure. Pour autant, la nature de cette activité implique que nous n'y adhérons pas les yeux fermés. Oui au développement économique, mais de façon raisonnée et évaluée.

Les matériaux très faiblement radioactifs, les TFA, sont considérés dans la réglementation française comme des déchets. Ils proviennent principalement du démantèlement des installations nucléaires. Leur quantité pose la question, à l'horizon d'une dizaine d'années, de l'extension de la capacité de stockage du CIRE, à Morvilliers, pour continuer à les recevoir. La pratique des autres pays européens est différente. Ils « libèrent » ces déchets sous conditions de seuil de radioactivité et les gèrent soit dans des filières dédiées ou conventionnelles, soit les réutilisent dans le domaine nucléaire ou conventionnel.

Les études en cours sur les aciers de démantèlement (installations d'EURODIF et GV d'EDF) permettent d'envisager la possibilité d'une décontamination poussée associée à des filières de fabrication de produits transformés massifs qui ne présenterait pas de risque sanitaire. Sous réserve de mesures de contrôles appropriées garantissant l'absence de risque sanitaire, le recyclage serait une meilleure solution que le stockage, en particulier pour les aciers.

--

Le périmètre du PNGMDR, soit la gestion des déchets nucléaires et radioactifs, peut sembler plus large que celui du débat public engagé en 2013 sur le projet CIGEO. Il en reviendrait pourtant au même si la politique française de retraitement des déchets devait un jour évoluer. Que ce soit du fait de l'Etat, du gouvernement ou encore d'EDF, principal producteur des déchets de moyenne et haute activité à vie longue. Le processus de production du combustible nucléaire intègre actuellement une phase de réutilisation du combustible usagé (le MOX) dans des centrales de 4ème génération. EDF ne comptabilise pas ces matériaux considérés comme une ressource possiblement réutilisable de son stock de déchets à traiter. Si la politique française de traitement des matières nucléaires venait à changer, ces déchets supplémentaires pourraient alors être inclus dans le projet CIGEO, une perspective que l'ANDRA inclue déjà dans ses recherches.

--

Le site de Bure a été choisi pour la nature de son sous-sol, propice au stockage géologique en couches profondes. Mais aussi par rapport à son sol, la

particularité du territoire concerné étant sa faible densité de population. Le contexte territorial de la Meuse et de la Haute-Marne est en effet marqué par une baisse démographique qui s'inscrit sur la longue période et par une baisse du nombre d'emplois. Par voie de conséquence, les services de base nécessaires au développement de l'activité économique (système électrique stable, approvisionnement en eau et en gaz) y sont moins développés que dans des espaces plus denses. Ce contexte spécifique à nos départements pose avec d'autant plus d'acuité la question de l'intégration du projet Cigéo. Le projet prévoit l'acheminement de ces ressources sur le site pour permettre son raccordement et son approvisionnement. Par ricochets, d'autres entreprises peuvent-elles être incitées à s'installer sur le même périmètre ? Si ce n'était pas le cas, si la mobilisation des acteurs reste insuffisante, c'est le territoire du pays le plus affecté par la déprise démographique qui accueillera CIGEO. Un territoire peu dense, dont la population ne profitera pas des activités de CIGEO, mais aussi un territoire sans moyen pour assurer la qualité de vie de ses habitants (actuels et à venir) et répondre convenablement aux besoins du site industriel.

Dans ce registre, la question du recrutement est un sujet majeur à considérer. Dans nos départements, la ressource humaine diminue alors même que le territoire tend vers un niveau de plein emploi. Recruter supposera donc d'aller chercher de la main d'œuvre et des compétences ailleurs, en dehors de la zone de proximité de CIGEO. Comment s'organiser collectivement pour attirer et accueillir cette nouvelle population ?

--

Les appels d'offre lancés par les acteurs du projet CIGEO (comme EDF ou l'Andra) concernent pour certains nos entreprises locales. Nous manquons cependant de visibilité et d'une étude qui traduise l'impact économique de ces partenariats et de ces commandes effectives. Une étude d'impact permettrait de valider ces effets de levier dynamiques en cours ou déjà constatés et de mesurer le développement économique induit sur le territoire. Et ce, au-delà des crédits dont bénéficient les deux départements par le biais des Groupements d'intérêt

Public (GIP). Le lancement d'une étude d'impact économique est l'une des demandes que la CCI souhaite formuler prochainement auprès des différents partenaires, à commencer par l'Andra.

--

Le projet de Schéma Interdépartemental de Développement des Territoires (SIDT) en lien avec CIGEO a été remanié plusieurs fois depuis sa présentation fin 2012. La partie qui relève des conditions d'implantation du projet industriel, par exemple des infrastructures routières, a été déroulée et cadrée. Elle est quasiment aujourd'hui de l'ordre du contrat entre les différents co-financeurs. En revanche, ce qui relève de l'environnement et de l'attractivité du territoire en tant que telle, ce volet qui fait l'objet des axes 3 et 4 du Projet Développement du Territoire (PDT), qui succède au SIDT pour l'accompagnement de CIGEO, n'est pas encore validé. Au-delà des infrastructures nécessaires à Cigéo, nous manquons là encore de visibilité sur le calendrier, l'organisation et les moyens pour améliorer l'attractivité du territoire et l'accueil d'activités et de population. Le bénéfice escompté progresse à pas lents, mais la feuille de route n'est pas encore complètement finalisée.

--

La CCI Meuse Haute-Marne est co-organisatrice avec l'association Energic ST 52/55 d'un collectif constitué autour du développement économique. Sa raison d'être est la suivante : le monde économique s'exprime peu, de façon dispersée et surtout de façon moins audible que les opposants au projet CIGEO. La vocation de ce collectif est de fédérer l'ensemble des acteurs, syndicats patronaux et professionnels, monde consulaire et associatif pour faire entendre de façon forte nos positions sur le dossier. L'émergence des agences de développement économique et le soutien que ces structures peuvent apporter au territoire va également dans ce sens.

Parmi les projets à l'étude, celui porté par le groupe américain Unitech de blanchisserie industrielle pour le nettoyage des vêtements ayant servis en confinement nucléaire convient par son dimensionnement à notre capacité d'accueil. L'idée consiste à regrouper sur un même site ces activités gérées actuellement par chaque centrale nucléaire. En attente d'accord, les projets de ce type sont cependant aujourd'hui les plus attaqués par les opposants à CIGEO dont la stratégie consiste à propager parmi les populations la peur et l'inquiétude sur la « nucléarisation du territoire ». Nous avons besoin, avec ce collectif de développement

économique, d'apporter notre propre éclairage sur ces projets tenus jusqu'à présents à l'écart. Nous voulons faire valoir la possibilité de créer des emplois, dans le même esprit d'écoute et de responsabilité au regard des activités envisagées.

--

La gestion des matières et déchets nucléaires relève d'un enjeu qui intéresse l'ensemble de la Communauté Nationale. Nos territoires auront demain la charge de porter la solution de gestion des déchets HAVL et MAVL de tous les Français. Cette responsabilité nationale est aussi un service rendu à tous qui justifie un accompagnement spécifique. Nous avons souligné, dès 2013, la nécessité de mettre en place des dispositions à la hauteur du service rendu à la Communauté Nationale. A ce stade, nous attendons de l'Etat qu'il confirme son implication pour faciliter et impulser le déploiement d'activités nouvelles pour le territoire.

Dans le cadre des Territoires d'Industrie lancés l'an dernier par le gouvernement, un projet de synergie industrielle prend forme en Sud Meuse et Nord Haute Marne entre l'entreprise Carbo France et le futur centre CIGEO pour satisfaire ses besoins de chaleur. Ce nouveau process industriel est développé avec l'appui du CEA. Un exemple à retenir, donc, de synergie entre une industrie existante, la recherche et un développement à venir en lien avec CIGEO.

Le plan régional de développement de la fibre optique devrait se traduire à l'horizon 2022-2023 par une couverture quasi-totale des deux départements. Une première en France. La réalisation de cet équipement conduit par le Conseil Régional Grand Est a connu un développement précoce en Haute-Marne grâce à l'initiative du Conseil départemental sur des financements européens, mais aussi avec le soutien du GIP.

## CONCLUSION

Arrêté le 8 juillet 2019, le Projet de Développement du Territoire (PDT) pour l'accompagnement de CIGEO entérine de réelles avancées pour les activités générées par les besoins du projet. La partie relevant des travaux d'aménagement et des réseaux propres à CIGEO (axe 1) et à la zone de proximité (axe2) est bien avancée, la plupart des co-financements et les calendriers de réalisation sont actés. Le PDT laisse en revanche planer des incertitudes sur les bénéfices attendus pour l'ensemble du territoire. Encore au stade des orientations, l'attractivité de la Meuse et de la Haute-Marne (axe 3) et l'excellence économique (axe 4) ne seront pas contractualisées à court terme. Ces deux axes ont été reportés sans échéance de réalisation alors même qu'ils concernent l'ensemble de l'activité économique des deux départements et leur population. Nous pouvons craindre qu'ils soient définitivement oubliés... Compte tenu des enjeux locaux et du caractère exceptionnel du projet, nous attendons de l'Etat qu'il assume pleinement sa responsabilité de coordination des acteurs de la filière dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement exemplaire profitant à l'ensemble du territoire.